Image not found or type unknown

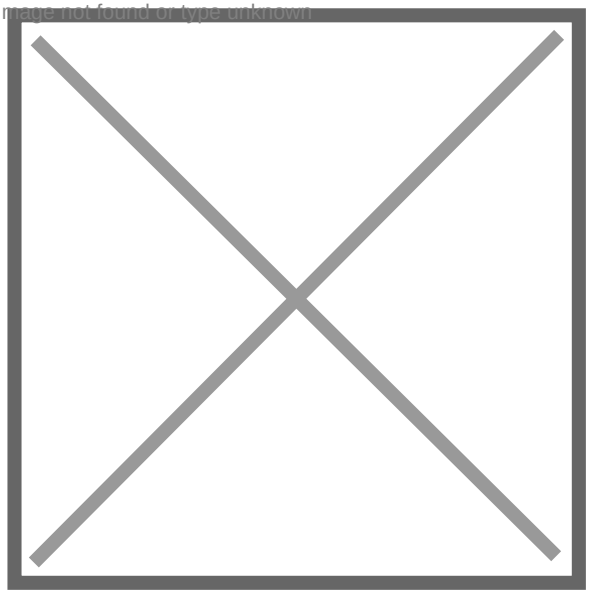

Accident de moto pas en regle mais pas en cause de l'accident.

Par **loai31**, le **13/08/2015** à **01:15**

Bonsoir j'ai eu un grave accident de moto (gros cube tmax)en mars 2015.
J'étais en moto une voiture ma couper la route la priorité a droite et a grillé le feu.
Cette personne n'été pas en règle ni assurance ni permis et alcoolisé sous et n'a rien eu pas rapport a l'accident ni subi pas de choc rien.
Moi j'étais pas en règle pas d'assurance pas de permis mais sobre.
Suite a cette accident j'ai étais admis a l'hôpital avec une fracture fermé au femur,fracture ouverte du tibia et peronnet, perte de peaux et de chair.
Ensuite jai subi une greffe de peau je suis resté 1 mois et demi a l'hôpital dans un état second et ensuite j'ai fait 2 mois et demi dans un centre de reeducation.
Je suis toujours dans une situation compliqué j'ai du mal a marché je ne peut pas travaillé meme reprendre les cours, j'ai 20 ans.
A combien je peut prétendre comme indemnité et es ce que tout seras pris en compte mon véhicule le garagiste et tout les frais engendrer seront pris ?

Par **moisse**, le **13/08/2015** à **07:12**

Le problème est que vous allez devoir vous débrouiller tout seul.
Je vous conseille vivement de vous rapprocher d'une association d'aide aux victimes.

Par **Lag0**, le **13/08/2015** à **08:07**

Bonjour,
A ce niveau, un avocat serait certainement une aide précieuse...

Par **moisse**, le **13/08/2015** à **09:32**

C'est pour cela que je préconise en premier lieu une association d'aide aux victimes, une association de motards...qui pourront peut-être conseiller des avocats un peu rompus dans ce genre de dossier.

Par **chaber**, le **13/08/2015** à **09:37**

bonjour

Un avocat spécialisé dans les indemnisations d'accidents corporels aura accès au rapport dressé par les forces de l'ordre

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés